



# Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 avril 2019, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

## Ordre du jour

1. Bienvenue, correspondance et appel
2. Communications du président
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018
4. Nomination d'un membre à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement, en remplacement de M. Reichen Stéphane, démissionnaire
5. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire et d'un chariot élévateur
6. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 88'500.- pour l'établissement d'un plan directeur communal des circulations et du stationnement
7. M19 – 001 – Motion du Groupe La Grappe – Pour un recueil législatif communal vraiment systématique
8. Interpellations et questions
9. Communications du Conseil communal
  - a. Rapport d'information relatif au budget informatique 2019
  - b. Rapport d'information relatif aux fermetures d'offices de poste
  - c. Rapport d'information relatif aux travaux préparatoires de fusion de communes
10. Divers

Le président, **M. Philippe Egli (La Grappe)**, ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée.  
Aucune correspondance reçue.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence de **32** conseillers généraux :

Bailey Robert, Bärffuss Philippe, Bena Daniel, Bondallaz Stéphane, Burgat François, Chen Chien-yu, Donner Philippe, Dubois Pierre-Alain, DuPasquier Philippe, Egli Philippe, Erard Pierre-Jean, Etter Daniel, Favre Jean-Philippe, Godet Louis, Gubler François, Guillaume-Gentil Marianne, Ischer Sylvain, Künzi Jean-François, Kurowiak Roxane, Lapray Vincent, Navarro Mario, Nicaty Greg, Picci Dagmar, Robert Volpato Sylviane, Roy Julie, Scheurer Hugues, Sigg Daniel, Seiler Alexandre, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vida Mauro, Wuerth André.

8 excusés : Mmes Ehrbar Isabel, Grimm Claude, Schwarzer Hirsig Elsbeth et de MM. Chabaane Rafat, Cottier Bertrand, Gygi Robert, Rossier Claude et Vermot Michel.

1 absent : M. Ronchi Roberto,

Unanimité : 31

Majorité absolue : 16 ; Majorité des deux tiers : 21

**Tous les membres du Conseil communal sont présents** : M. Yanick Bussy, président ; Mme Marlène Lanthemann, vice-présidente ; Mme Josette Schaer, secrétaire ; Mme Edith Aubron Marullaz, secrétaire adjointe ; M. Grégory Jaquet, membre.

## 2. Communications du président

Le président informe du décès de Mme Anouk Jaquet, journaliste, qui était régulièrement présente lors des séances pour représenter le Littoral région.

## 3. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018

**Mme Roxane Kurowiak (PSV/Les Verts)** a une remarque page 21, concernant le vote de l'amendement. Il est indiqué que l'amendement est refusé par 23 voix contre 10 et 5 abstentions. En fait, le président a annoncé le refus à une majorité évidente, car il manquait une voix lors du décompte. Mais il n'est pas nécessaire de modifier le procès-verbal pour cela.

**M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)**. A la page 24, M. Pierre-Jean Erard dit : « J'ai été surpris que notre collègue, le professeur de français Jean-François Künzi, n'ait pas signalé l'usage un peu insolite, mais fort sympathique, du mot portance qui est un terme d'aéronautique ». Je ne sais pas si je dois le soupçonner de malveillance ou, en tout cas, il n'a pas lu la définition du mot portance jusqu'au bout : dans le Larousse, il est écrit « Travaux publics, aptitude d'un terrain ou d'un ouvrage d'art à supporter une charge ».

**Le procès-verbal n'appelant aucune demande de modification, il est soumis au vote et accepté à l'unanimité.**

## 4. Nomination d'un membre à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement, en remplacement de M. Reichen Stéphane, démissionnaire

**M. Philippe DuPasquier (PLR/Vert'libéral)** propose la candidature de M. Christian Steiner, dont la nomination est acceptée tacitement par acclamations.

## 5. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire et d'un chariot élévateur

Le président, **M. Philippe Egli**, fait remarquer à l'attention du Conseil communal qu'il s'agit de deux demandes de crédit et non pas d'une seule. Le rapport est cependant commun aux deux objets pour un montant total de CHF 80'000.-.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal)**. La question de savoir s'il est opportun de remplacer le Toyota Hilux maintenant a été posée dans différents groupes et je peux vous apporter quelques éléments complémentaires qui ne figurent pas dans le rapport.

Au vu de l'âge du véhicule, une expertise annuelle est obligatoire. Si l'on peut essayer de reporter la date de quelques mois, un contrôle de sécurité peut être imposé. Si nous

devions présenter ce véhicule pour une expertise, le coût de remise en état s'élèverait à un peu moins de CHF 10'000.-.

La demande de crédit pour un véhicule similaire se montait en 2018 à CHF 60'000.-. Après l'acceptation de la demande par votre Autorité, nous avons étudié les différentes offres et avons pu bénéficier d'une remise intéressante auprès de la marque choisie (VW). Le véhicule a coûté très exactement CHF 52'100.-, raison pour laquelle le Conseil communal soumet aujourd'hui à votre approbation le montant de CHF 55'000.-, en rappelant qu'une demande de crédit acceptée n'est pas une obligation de dépenser.

Il a aussi été relevé que le gerbeur manquait dans la liste des véhicules. Cela s'explique par le fait que le gerbeur n'est pas un véhicule immatriculé, au contraire de l'élévateur.

Compte tenu de ces précisions, le Conseil communal vous invite à accepter la demande de crédit relative à l'acquisition d'un véhicule utilitaire et d'un élévateur électrique.

**M. Daniel Sigg (Commission technique).** La commission technique a été consultée par courriel vu le peu de points à traiter. Les membres ne se sont pas opposés au projet d'acquisition de deux véhicules, mais se sont quand même posé la question du besoin d'une option 4x4 alors que l'on vient d'en acheter un autre de type 4x4 en 2018.

**M. Olivier Steiner (Commission financière).** Je vais être très court : la Commission financière a accepté les deux arrêtés proposés à l'unanimité. Il n'y a pas eu beaucoup de discussions sur l'utilité de cette demande de crédit.

**M. Daniel Bena (La Grappe).** La Grappe a attentivement étudié la demande de crédit de CHF 80'000.- pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire et d'un chariot élévateur. L'achat d'un utilitaire pour CHF 55'000.- et d'un élévateur pour CHF 25'000.- sont acceptés. La Grappe souhaite néanmoins que les offres soient demandées en priorité aux garagistes communaux.

**M. Daniel Etter (PLR/Vert'libéral).** Nous avons pris connaissance du rapport concernant une demande de crédit d'une somme de CHF 80'000.- pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire et d'un chariot élévateur. Lors de notre soirée de préparation du Conseil général, nous avons passé en revue ce rapport, dont nous remercions encore ses auteurs pour sa présentation. Quelques questions ont été posées et elles ont toutes reçu une réponse. Le PLR acceptera à l'unanimité la demande de crédit.

**Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts).** Disons-le d'emblée, l'achat du véhicule utilitaire ne fera pas l'unanimité du groupe PS/Les Verts. Pourtant, il est à relever que le crédit demandé pour l'achat du véhicule est de CHF 5'000.- inférieur au crédit demandé l'année dernière pour l'achat d'un véhicule similaire. Si le remplacement d'un véhicule utilitaire âgé de 15 ans semble logique pour toutes et tous, il est nécessaire de se poser tout de même les questions suivantes dans un souci d'économie et d'écologie.

Il a été répondu à la première question, soit est-ce que nous ne pouvons vraiment pas attendre une année de plus. La deuxième question est : ne pourrions-nous pas envisager une réorganisation de la planification de travail des employés communaux – en d'autres termes, plus d'efficacité – dans le but de nous contenter de trois véhicules utilitaires et de deux véhicules porte-outils dans l'ensemble de notre commune ? Nous économiserions alors une coquette somme. La majorité du groupe acceptera pourtant le crédit d'engagement pour l'achat d'un véhicule utilitaire en remplacement du Toyota, mais demande au Conseil communal de retarder si possible l'achat à l'année 2020. La, évidemment, on ne peut plus demander de retarder avec ce que l'on vient d'entendre. Par contre, alors que nos jeunes sont dans la rue à réclamer des actes politiques en faveur

des limitations de notre impact environnemental, je ne peux, personnellement, me résoudre à accepter d'investir dans un véhicule thermique neuf, d'autant que nous en avons déjà trois du même type.

Enfin, en ce qui concerne la demande de crédit de CHF 25'000.- pour l'achat d'un chariot élévateur, le groupe PS/Les Verts l'acceptera à l'unanimité, d'autant que ce véhicule est électrique.

**M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe)** intervient à titre personnel : Le rapport mentionne que 10 ans est la « durée maximale d'amortissement fixée par le Service des communes », mais le taux d'amortissement proposé est de 6,5%, ce qui correspond à une durée de 15 ans et 4 mois. Pourquoi cette différence ? Ne vaudrait-il pas mieux appliquer un taux de 10% et avoir ainsi un financement cohérent avec la durée de vie des véhicules ?

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal)**. Le taux est fixé pour des véhicules particuliers, c'est-à-dire du type des véhicules de la voirie, à 6,5%. Par contre, ce qu'il faudrait modifier, c'est la durée de vie moyenne des véhicules parce qu'on constate qu'elle va au-delà de 10 ans. Il faudrait considérer une moyenne de vie de 15 ans pour que cela corresponde.

**Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'acquisition d'un chariot élévateur est accepté à l'unanimité.**

**Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire est accepté par 29 voix pour, 1 contre et 1 abstention.**

## **6. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 88'500.- pour l'établissement d'un plan directeur communal des circulations et du stationnement**

**M. Olivier Steiner (PLR/Vert'libéral)**. La Commission financière a décidé, à la grande majorité de ses membres, d'accepter ce rapport relatif à cette demande de crédit.

**Mme Josette Schaer (Conseil communal)**. Il n'y a que la Commission financière qui se prononce car j'avoue que c'est la première fois que je devais proposer un rapport pour une demande de crédit concernant un volet inclus dans la Commission d'urbanisme. C'est une omission de ma part de ne pas avoir présenté ce rapport à la Commission d'urbanisme. J'intègre maintenant que celle-ci est également notre Commission de mobilité.

**M. Sylvain Ischer (La Grappe)**. Le groupe parlementaire de La Grappe, dans son assemblée générale du 28 mars 2019, a étudié ce sujet qui est aujourd'hui à l'ordre du jour.

Pour rappel, la motion du groupe La Grappe « Pour que Milvignes devienne une commune exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école » a été déposée le 19 octobre 2017 déjà. C'est lors de sa séance du 16 novembre 2017, que le Conseil général a souligné l'urgence de cette motion, amenant même un amendement afin d'en élargir encore les contours. On y intégra aussi les chemins piétonniers pour toutes les écoles obligatoires de la commune et pas seulement les écoles enfantines.

Le Conseil de l'époque en a marqué l'urgence en plébiscitant ce texte avec 32 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, dicit le procès-verbal de la séance.

La Grappe avait alors joint quelques études des cas les plus problématiques autour des écoles, avec quelques idées simples et rapides à mettre en œuvre. Cette façon de faire a été très appréciée par tous, car elle permettait une réponse très rapide, ciblée et peu chère de notre Exécutif dans la mise en œuvre de cette motion.

Que s'est-il passé depuis ? Rien ou presque. L'urgence de cette motion est-elle toujours ignorée ? La sécurité de nos concitoyens les plus fragiles semble ne plus être la priorité de la Commune.

Une année après l'adoption de cette motion, nous avons eu un rapport de notre Conseil communal. Nous avons bien entendu que cette problématique était trop importante pour pouvoir y répondre par des actes concrets sans une étude précise de spécialistes. Notre Conseil communal, confus et conscient que rien n'avait été fait pendant toute une année, nous proposait de ne pas classer cette motion pour lui permettre de la garder encore une année dans ses tiroirs.

Je ne vous cache pas que cet épisode a été perçu comme une gifle par la Grappe. C'était la solution de facilité pour admettre que ce thème n'avait vraiment pas d'importance pour notre Exécutif malgré l'urgence de cette motion.

Par chance, votre Autorité communale n'est plus la seule à se préoccuper de ce problème : la Confédération pousse les Cantons et c'est ainsi que toutes les Communes neuchâteloises actualisent activement leurs plans directeurs des chemins piétonniers dans le cadre du PAL sur la base de directives cantonales.

Non, ce n'est pas agréable d'avoir eu raison avant les autres quand, durant tout ce temps, rien ne s'est fait. C'est plutôt très frustrant. Mais aujourd'hui, enfin, ça bouge, alors voyons comment :

- Le Conseil communal nous demande un crédit de CHF 88'500.- pour l'établissement d'un plan directeur des circulations, par le biais de rapports et de présentations de la part d'un mandataire externe.

Bien que l'importance et l'urgence de la motion de la Grappe ne semblent toujours pas être prises en compte, voyons quand même le bon côté des choses.

- Notre Conseil communal propose de traiter toutes les mobilités, ça, c'est plutôt une bonne idée, tant il est vrai que les solutions choisies dans nos 3 villages sont misérables :
  - Auviernier est coupée en strates horizontales quasi étanches les unes aux autres.
  - Colombier voit toutes les voitures remontant la rue St-Etienne se disperser sur un choix de 3 directions, mais impose à tous ces flux de prendre la Rue Basse pour le retour au grand détriment des riverains.
  - Bôle voit sa rue du Temple passer en 20 km/h, tout en gardant des lignes de couleurs des zones des piétons, incitant les automobilistes à se croire encore sur une voie où ils sont prioritaires. Sommes-nous vraiment en pleine zone de partage de mobilités ?

C'est vrai qu'il y a bien à faire dans le domaine de la mobilité sur Milvignes. Mais de grâce, n'oubliez plus nos si fragiles mini-concitoyens qui se confrontent encore et toujours aux mêmes aberrations, déjà tant décriées en 2017.

C'est avec cette dernière remarque que La Grappe s'est prononcée à l'unanimité des personnes présentes à notre séance de préparation pour accorder ce crédit au Conseil communal pour l'établissement d'un plan directeur communal des circulations et du stationnement.

**M. André Wuerth (PLR/Vert'libéral).** Le groupe PLR/Vert'libéral accepte dans sa majorité ce rapport. Il n'y a qu'une majorité, car la minorité a trouvé que le coût CHF 88'500.- était un peu cher pour avoir un papier. L'idée de ceux qui trouvent un peu cher est que l'on fait un plan pour une villa pour ensuite construire une cabane.

La majorité est d'avis qu'il vaut la peine d'avoir une vue globale et qu'un tel plan permet à l'Exécutif de se baser sur cette vue globale pour économiser finalement dans d'autres études ponctuelles. Cela donne un outil au Conseil communal qui lui permet de voir l'ensemble. C'est la raison pour laquelle la grande majorité du groupe accepte ce rapport.

**M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts).** A la lecture du rapport du Conseil communal à l'appui du point 6, le groupe PS/Les Verts s'est félicité de la possibilité qui nous est proposée de disposer d'une vision globale des trafics dans la commune, ainsi que des possibilités de stationnement dans les villages. Nous saluons la volonté de détenir ainsi des éléments qui participeront au pilotage général du développement de la commune.

A ce sujet précisément, le groupe s'est interrogé sur la planification de ce travail, alors que les activités relatives au PAL ont été entamées. Le plan directeur dont nous débattons doit être fait avant, pendant ou après le PAL. Il semble que les affaires à ce dernier sujet n'avancent pas très vite, ce qui peut poser la question de la coordination de ces deux dossiers.

Quoi qu'il en soit de l'intégration de ce mandat dans des considérations plus générales, nous souhaitons que la Commission d'urbanisme, des bâtiments et de la mobilité, la Commission technique et celle du PAL soient régulièrement impliquées dans le suivi des travaux. Nous pensons qu'ainsi les visions politiques indispensables à la conduite de cette étude permettront de disposer d'un rapport final déjà bâti sur un consensus. Quant au contenu envisagé, nous appelons de nos vœux une claire intégration de la mobilité douce dans les réflexions. Nous demandons également que le concept de stationnement soit réfléchi dans l'optique de ne pas en multiplier les possibilités, tout en s'assurant évidemment de répondre aux besoins de la population et des commerçants.

Par ailleurs, l'ensemble des commerçants doit s'inscrire dans une vision cantonale, ou à tout le moins régionale, de la mobilité. Ainsi le groupe s'est inquiété des hypothétiques conséquences des volontés exprimées dernièrement par les autorités de Peseux de généraliser les limitations à 30 km/h dans le but de repousser les voitures des voies de communication traversant la commune d'Est en Ouest. Cette mesure les renverrait sur l'A5, donc sur Milvignes, par Rochefort ou par Auvernier. Ce problème est surtout valable pour l'Avenue Fornachon dans la mesure où le centre du village de Peseux est déjà limité à 40 km/h et réputé plutôt difficile à emprunter.

Pour terminer, compte tenu du doute qui entoure le choix du mandataire à l'heure de la rédaction du rapport, nous recommandons qu'il soit sélectionné dans l'optique de disposer du meilleur rapport qualité/prix. Nous nous demandons d'ailleurs si le délivrable a été ou sera défini, cette précision n'apparaissant pas dans le rapport.

Les éléments que je viens de relever n'empêcheront pas le groupe PS/Les Verts d'accepter la demande de crédit qui lui est soumise, mais nous attendons volontiers les réponses et compléments d'information que le Conseil communal pourra nous apporter.

**Mme Josette Schaer (Conseil communal).** Je ne suis pas sûre d'avoir retenu toutes les questions soulevées. J'aimerais juste vous rassurer sur un point, en ce qui concerne Peseux. Cela nous a également inquiétés, parce que c'est facile de vouloir régler le problème chez soi en le reportant sur les autres. Mme Lanthemann et moi-même avons donc été intégrées dans le groupe de travail H10 – soit la traversée de Peseux, avec un

hypothétique tunnel dans quelques décennies – puis je m'y suis rendue seule par la suite. Nous avons toujours rendu tous les intervenants très attentifs au fait que nous ne voulions pas un report de circulation. Malheureusement, c'est la seule transversale pour se rendre sur la N5, puisque les gens ont le sale réflexe de vouloir traverser Peseux plutôt que de descendre sur Neuchâtel quand ils sortent des gorges du Seyon.

En ce qui concerne le plan des mobilités, il est effectivement prévu de travailler en collaboration avec la Commission d'urbanisme et de mobilité et, évidemment, avec la Commission temporaire du PAL. S'il faut intégrer la Commission technique nous allons aussi le faire, mais les commissions ne seront pas in corpore, car nous n'avançons pas beaucoup si nous sommes 25 autour d'une table. Mais il est tout à fait prévu de réunir les représentants de chacune de ces commissions avec un mandataire. Y a-t-il encore une autre question qui mérite une réponse tout de suite ?

**M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts).** Il y a la question de la coordination entre ce travail, les travaux du PAL et la vision générale.

**Mme Josette Schaer (Conseil communal).** Nous aurions pu avancer avec le PAL et demander ensuite une étude de circulation. Il est apparu très vite que le plan directeur de circulation était une partie que nous tenions absolument à avoir dans le PAL, parce que – cela a été relevé tout à l'heure par M. Ischer – les déficits dans nos communes sont connus et le nombre de motions et d'interpellations qui sont passées par votre autorité le démontre.

C'était donc important et nous allons de toute façon l'intégrer. Nous nous étions dit que si nous pouvions le faire un peu avant, ça n'implique rien et il sera complètement intégré dans le PAL. Cela nous permet d'avoir un bureau complètement spécialisé sur le trafic, alors que peut-être nous demandons à un mandataire du PAL une vision plus grande sur l'aménagement du territoire.

Nous nous sommes axés en tout cas sur deux des quatre bureaux que nous avons sollicités, bureaux qui sont vraiment spécialisés exclusivement dans la circulation et qui ont d'excellentes références au niveau de la circulation et du stationnement, du transport modal et de la mobilité douce. Puis finalement, nous avons pensé que c'était une assez bonne solution et que nous pouvons avancer parallèlement au PAL, celui-ci prenant du temps compte tenu des étapes à respecter au niveau du SAT. Comme nous en sommes maintenant à la demande de pré-étude, ça nous permet donc quand même d'avancer sur une partie du PAL sans attendre sur le processus qui est extrêmement long au démarrage, mais qui est sur la bonne voie

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts).** Je suis désolé de dire que personnellement je ne peux pas entrer en matière sur ce rapport, vu la séquence des opérations. Pour moi, la mobilité concerne une commission. Par conséquent, je trouve très dommage que cette commission ne soit pas consultée. Elle va peut-être l'être par la suite, mais ce sera déjà bien trop tard, parce que tous les travaux auront déjà commencé. Comme cela a été mentionné, il y a quelques directions qu'il est absolument indispensable de mettre dans le rapport et le cahier des charges de cette tâche.

**M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe)** intervient à titre personnel : je me suis aussi étonné de la chronologie des événements, puisque le PAL va décider de ce que l'on va implanter et à quel endroit, mais avant de faire ça, on va décider comment y aller.

Personnellement, je trouve ça un petit peu délicat, ou alors il faudra peut-être revoir plus tard une partie du plan des circulations et des mobilités, puisque forcément, en fonction

des choix du PAL, on devra probablement modifier quelque chose qui pourrait avoir un impact assez lourd et assez couteux à certains endroits.

Je ne sais pas comment les deux choses vont être arrangées, mais la chronologie ne me paraissait pas tout à fait adéquate. Mais je vais quand même voter le crédit, car il y a des besoins.

**Mme Josette Schaer (Conseil communal).** Evidemment, on peut se poser la question de cette façon-là. Mais tant le PAL que l'étude de circulation vont se baser sur le plan directeur régional, qui définit déjà des zones, les zones d'urbanisation, les zones de densification.

Nous avons très peu de fluctuations au niveau de la zone à bâtir dans notre commune. Nous n'allons pas tout à coup construire sur Planeyse. Ce n'est pas du tout prévu dans le plan directeur régional, qui est quand même le guide à suivre, sur lequel nous devons nous baser pour notre PAL. Nous allons affiner, mais nous connaissons bien les grandes zones, elles sont déjà existantes et répertoriées. Le plan directeur régional a été validé et sanctionné il y a un petit mois, ce qui fait que nous allons partir sur les mêmes bases. Nous ne prenons pas le risque de devoir construire une immense voie de circulation pour desservir un nouveau quartier qui sortirait d'une zone agricole, car ce sont déjà des choses qui ont été définies et attribuées par le Canton. Il n'y a pas de risque de devoir faire un chemin piétonnier qui rejoint tel endroit où il n'y a aucune construction prévisible à l'échéance 2030-2040. Nous n'allons pas dans le vide, nous avons quand même un plan directeur sur lequel on se base tant pour le PAL que pour toutes les études qui y seront attachées.

**Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 30 voix pour et 1 contre.**

**Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 29 voix pour, 1 contre et 1 abstention.**

## **7. Motion du Groupe La Grappe – Pour un recueil législatif communal vraiment systématique**

**M. Louis Godet (PLR/Vert'libéral).** La motion n'est pas combattue, mais le PLR souhaite déposer un amendement.

Le PLR est totalement favorable à cette motion, qui ne peut que clarifier la communication. Par contre, fort d'expérience pratique, en particulier au Grand Conseil, où l'on voit qu'un document en ligne n'est pas forcément accessible pour des raisons de mauvais référencement dans les moteurs de recherche, le groupe PLR/Vert'libéral aimerait ajouter l'amendement suivant à la fin de cette motion : **« Les documents placés dans le recueil législatif systématique communal doivent être aisément accessibles à l'aide d'un moteur de recherche ».**

Peu importe que cela soit le moteur de recherche du site, Google ou un autre. La problématique, pour la détailler, c'est que, par exemple, si l'on introduit des PDF sur un site Internet, les moteurs de recherche lisent les entêtes des PDF, mais ne vont pas aller voir le contenu. Selon les mots que l'on va utiliser pour la recherche, si le document est un tout petit peu juridique ou formulé précisément, on n'arrive presque plus à le retrouver.

Il s'agit donc simplement d'associer ces documents à des termes plus courants, qui viennent à l'esprit de ceux qui les rechercheraient, et, à partir de là, nous aurons vraiment, non seulement une bonne banque de données, mais surtout un accès qui évite de s'énerver et de perdre du temps. Voilà la raison de cet amendement.

**M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe).** Je crois que le texte est assez clair, je ne vais donc pas passer beaucoup de temps à vous répéter ce que vous avez tous lu.

Juste un petit commentaire : je suis quand même retourné voir sur le site pour être sûr que ce que je défendais ce soir était bien. J'ai réalisé que, dans les différents onglets, il y avait culture, sports, loisirs et églises, qui donnent sur un écran noir, de même que l'économie publique qui serait peut-être à améliorer. Mais cela n'est pas directement lié à la motion, c'est juste pour passer le message au service informatique.

Par contre, il y a des pages où il n'y a aucun document et ce serait peut-être bien d'ajouter là une phrase disant qu'il n'y a aucun document, car on ne sait pas s'il s'agit d'un oubli ou s'il n'y a vraiment rien.

**M. François Gubler (PS/Les Verts).** Le groupe PS/Les Verts a examiné la motion déposée par La Grappe. Après discussion, il arrive à la conclusion que cette demande est fondée dans la mesure où un Recueil des lois, règlements et arrêtés doit être exhaustif. Par ailleurs, nous pouvons aussi accepter l'amendement proposé par le groupe PLR/Vert'libéral. Le groupe PS/Les Verts soutiendra la demande de La Grappe.

**Soumis au vote, l'amendement du groupe PLR/Vert'libéral est accepté à l'unanimité.**

**Soumise au vote, la motion amendée est acceptée à l'unanimité.**

## 8. Interpellations et questions

Le président, **M. Philippe Egli**, informe que plusieurs questions se rapportent au point 9. Il signale qu'il n'y aura pas de débats au point 9, puisqu'il s'agit de rapports d'information, mais dit avoir prévu de laisser brièvement la parole aux conseillers généraux s'ils ont des questions ou des remarques sur ces rapports.

### Question de M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts)

Nous le savons, chaque année, à la fin de l'été, une opération Coup de balai est organisée par la Commune pour débarrasser les rives du lac des déchets laissés là par les activités estivales. Je salue cette initiative qui réunit quelques habitants de la commune sensibles à la propreté du territoire.

Précisément, cette semaine, le Service cantonal de l'énergie et de l'environnement a invité les autorités cantonales et communales à participer pour la troisième année consécutive à une campagne contre le littering, soit le dépôt sauvage des débris sur la voie publique.

Cette opération est menée sur la base des prestations de l'IGSU, la Communauté d'intérêts pour un monde propre. Les offres de l'IGSU pour les communes sont nombreuses : intervention d'ambassadeurs, label « No-littering », parrainage de sites contre les déchets sauvages, Tool-box ou encore le Clean-Up-Day, mené au niveau national. L'IGSU propose également des prestations similaires destinées aux écoles ou aux entreprises.

Pour encourager les communes à s'investir dans cette lutte, le Service de l'énergie et de l'environnement leur offrira du matériel d'affichage à hauteur de CHF 500.- si elles en font la demande.

Le Conseil communal envisage-t-il de participer à cette campagne ? S'est-il intéressé aux autres prestations proposées par l'IGSU ? Enfin, le Cercle scolaire de CESCOLE s'est-il engagé dans ces démarches en vue de sensibiliser les élèves ?

**M. Yanick Bussy (Conseil communal).** Très brièvement, effectivement la Commune de Milvignes considère que le littering est problématique et tend malheureusement à prendre de l'ampleur. La Commune a d'ailleurs participé aux deux dernières éditions proposées par le Canton sur la campagne anti-littering, avec une campagne d'affichage principalement. Cette année encore, la Commune a décidé de participer à cette campagne anti-littering. Il serait bon de préciser d'emblée que celle-ci portera à la fois sur les aspects d'affichage, comme nous l'avons fait les années précédentes, mais également sur les aspects de sensibilisation plus généraux, peut-être au moyen du Milvignes Infos, du site Internet et de tout autre moyen à notre disposition pour essayer de communiquer en matière de déchets. Mais je vous prie de croire que les moyens sont quand même limités, malheureusement.

Sur les autres aspects qui sont proposés par l'Institut mentionné, le Conseil communal en a effectivement fait l'analyse. Aujourd'hui, il n'a pas souhaité souscrire à d'autres éléments supplémentaires que ceux proposés par le Service de l'énergie et de l'environnement, considérant que ce service, lui-même, met en avant cette campagne d'affichage et a souhaité, pour cette année, que toutes les communes neuchâteloises voulant participer mettent en avant cette campagne le même jour. La Commune de Milvignes participera donc le jour désigné par le Canton, pour mettre en avant les panneaux dans le sens d'une opération coup de poing, en fin de compte.

**M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts).** J'ai posé une question relative à Cescole quant à savoir si le Cercle scolaire s'était engagé dans ces démarches, puisque je pense que sensibiliser les élèves est aussi un point important et que l'IGSU propose des offres spécialement destinées aux écoles.

**Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal).** Je n'ai pas forcément une réponse, puisque ce sont des actions spontanées de la part des enseignants dans le cadre de leurs classes. Il n'y a pas d'action globale du Cercle scolaire, à ma connaissance.

#### **Question de M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts)**

Le bâtiment principal du Cercle scolaire de CESCOLE va fêter son demi-siècle d'existence ces prochaines semaines. Bel âge pour un édifice qui ne le fait pas.

Et pourtant, il semblerait que lorsqu'on s'en approche, on puisse constater des ans l'irréparable outrage. De lourds travaux de rénovation sont donc envisagés, semble-t-il. L'occasion sera saisie d'améliorer l'isolation et des mesures antisismiques seront mises en œuvre. À ce jour, je n'ai pas entendu parler d'autres réflexions dans la cure de jouvence offerte à ce vénérable collège.

En cinquante ans, les exigences et les moyens techniques ont bien évolué et il est tout à fait cohérent d'adapter les infrastructures en conséquence. En cinquante ans, les pratiques pédagogiques ont aussi évolué et les nouvelles constructions scolaires sont réfléchies en conséquence. À titre d'exemple, elles intègrent de plus en plus souvent ce que les architectes spécialisés appellent le « plan libre ». Les bâtiments scolaires ne sont plus organisés en classes séparées et fermées, mais les volumes se veulent ouverts, modulables et lumineux. Ils sont séparés par des cloisons non fermées, des cloisons amovibles ou du mobilier. Certains pays nordiques proposent quelques beaux exemples de pareilles réalisations.

Les principes du plan libre peuvent parfois aussi être appliqués dans les rénovations des bâtiments de la même génération que le collège de Longueville. Malheureusement, malgré ses qualités architecturales indéniables, son agencement en « terrasses », constitué de modules de deux ou trois classes disposés suivant la pente du terrain s'avère

relativement rigide. Le système constructif ne permet pas d'être transformé littéralement en un « plan libre ».

Une solution permettant de gagner en souplesse dans l'organisation interne consisterait en la suppression de quelques cloisons non porteuses entre les classes des différents modules et d'utiliser, par exemple, des parois coulissantes avec du mobilier et des rangements sur roulettes afin de permettre différentes configurations internes.

Une telle disposition favoriserait des pratiques pédagogiques actuelles qui nécessitent, par exemple, le travail autonome ou par groupe ou le travail interdisciplinaire. Les salles de Longueville sont plutôt petites pour des classes d'une vingtaine de jeunes. En leur donnant une certaine souplesse, on permettrait au corps enseignant de mettre en œuvre plus facilement des pratiques pédagogiques dynamiques et individualisées. Il devient ainsi plus aisé, par exemple de travailler avec des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers tout en confiant au reste de la classe des activités réalisables sans la présence physique de l'enseignant ou de l'enseignante.

Donner un coup de jeune à une école, c'est un très beau projet. Très coûteux également, j'en suis conscient. Je me permets toutefois de proposer qu'une réflexion pédagogique soit ajoutée aux considérations techniques, pour autant que cela ne soit pas déjà le cas. Il serait vraiment navrant que les millions qui vont être investis ne servent pas aussi un peu le travail que le corps enseignant mène avec les élèves.

Cette démarche demande une étude fine des plans et de la structure existante. J'en viens donc à ma question : les autorités scolaires ont-elles envisagé des aménagements structurels du bâtiment pour favoriser une pédagogie souple et moderne ? Si oui, de quel type ? Si non, peut-on proposer à la représentante du Conseil communal de porter cette question à l'attention du Comité scolaire ?

**Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal).** Effectivement, le bâtiment de Longueville va connaître des rénovations conséquentes. Il y a deux projets. Un premier projet concerne la piscine, le bassin, le sol amovible et le sous-sol, où, effectivement, avec les attaques au chlore, toutes les installations doivent être rénovées. Il y a aussi des études en cours sur l'état du béton et de la structure des armatures métalliques.

Le deuxième projet concerne effectivement l'ensemble des trois bâtiments, c'est-à-dire le bâtiment principal, la halle de gymnastique et le bâtiment de la piscine, mais, cette fois, au niveau de son enveloppe externe.

Le mandat qui est actuellement à l'étude et qui est sur la table du Comité scolaire et du Conseil intercommunal concerne l'enveloppe externe. Cescole avait pour habitude de mettre dans son budget un montant pour de l'entretien et une partie de la toiture a donc déjà été refaite. Les fenêtres étaient changées annuellement. On a entrepris maintenant une planification globale de rénovation de ce bâtiment, puisqu'effectivement le montant sera conséquent et donc à planifier sur un certain nombre d'années. Mais cela concerne principalement l'isolation, avec le changement des fenêtres, les murs externes et toute la structure, sans modification actuellement prévue des aménagements internes. Cependant, c'est une question que l'on peut effectivement aussi amener sur la table. Elle ne sera peut-être pas dans les priorités, parce que la priorité concerne les extérieurs du bâtiment, mais on peut effectivement y réfléchir en même temps, pour une deuxième étape.

**Question de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts) :** Logiciels payants VS logiciels libres

Dans le point 9 de l'ordre du jour, le Conseil communal communiquera sur son rapport d'information relatif au budget informatique 2019.

J'ai pu noter, à la lecture de ce rapport, que la Commune utilisait des logiciels payants tels qu'Office. Beaucoup d'institutions ou services publics sont aujourd'hui passés aux logiciels libres, entre autres par souci d'économie.

Je demande au Conseil communal d'exiger de ses prestataires de services de passer aux logiciels libres équivalents aux logiciels payants utilisés actuellement, lorsque cela est possible.

**M. Grégory Jaquet (Conseil communal).** La question est intéressante. Effectivement, le Conseil communal, les Communes et les collectivités publiques neuchâteloises utilisent des logiciels payants, qui sont tous gérés par le CEG pour les Communes jusqu'à l'année dernière, par le SIEN aujourd'hui.

Mais les collectivités, la nôtre particulièrement, utilisent aussi des logiciels libres pour plusieurs applications qui ne figurent donc pas dans le budget, puisqu'ils sont gratuits, à l'image de ECHO et de QGIS qui sont très souvent utilisés dans la Commune.

En ce qui concerne les logiciels libres, ceux qui sont les plus connus, c'est clair pour tout le monde, ce sont ceux qui ne sont pas payants et dont le développement peut être assuré par les clients ou par les utilisateurs. Le plus connu serait la suite Open Office pour remplacer la suite Office et se passer de Word, Excel et Powerpoint pour utiliser les variantes libres.

L'interpellatrice parle de passer aux logiciels libres lorsque c'est possible et tout est là : est-ce possible ou est-ce que cela ne l'est pas et qui décide que cela l'est ?

En l'occurrence, pour la Commune – dont le service informatique est le Service informatique de l'Etat de Neuchâtel – passer aux logiciels libres pour la suite Office n'est pas possible pour une raison qui mérite tout de même d'être expliquée, c'est-à-dire les interfaçages entre les différentes applications informatiques.

Les documents que produit une Commune, la collectivité publique qu'est la Commune de Milvignes, sont parfois des actes officiels, parfois des arrêtés, parfois des règlements qui ont force de loi. Ce sont aussi des dossiers de personnes, dossiers hautement sensibles, qui sont en interaction avec le Service des automobiles et de la navigation, avec le Service social, etc. et toutes ces interactions ne peuvent pas être assurées par les logiciels libres proposés par Open Office, par exemple.

Par conséquent, pour répondre complètement à la question, la Commune aimerait bien passer aux logiciels libres autant que possible, ce qui va donc dans le sens de l'interpellation. Le Canton aussi, par ailleurs, puisqu'aucune des deux collectivités ne cherche à jeter l'argent par les fenêtres et encore moins à le donner à des multinationales qui ne payent pas d'impôts ici, voire, pour les plus grandes, qui n'en payent pas du tout.

Donc, la Commune de Milvignes souhaite passer aux logiciels libres lorsque c'est possible, mais, en l'occurrence, la courte analyse que nous avons faite sur l'état des logiciels libres utilisés par le SIEN ne nous permet pas de voir de grands espaces où l'on pourrait remplacer les logiciels utilisés actuellement par des autres.

Finalement, les explications fournies par le SIEN sur les logiciels actuellement utilisés semblent convaincantes au Conseil communal, concernant l'étude de la possibilité de passer aux logiciels libres, et démontrent de manière suffisamment convaincante que les logiciels qui sont payants méritent jusqu'ici de l'être.

**Question de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts) :** Quel encadrement communal pour les réseaux 5G ?

Le 21 février dernier, Sunrise annonçait la mise en place de la première antenne 5G de Suisse, à Zurich. Plus qu'une simple amélioration de la 4G actuellement en service, cette technologie constitue un bouleversement majeur pour nos sociétés : avec un débit pouvant atteindre 100 fois celui de la 4G, elle aura des implications extrêmement larges.

**Des conséquences sur la santé publique.** L'installation de la 5G exige un grand nombre d'antennes pour son bon fonctionnement. La quantité d'ondes auxquelles la population sera exposée va donc augmenter de façon importante. De plus, contrairement aux générations précédentes, la 5G utilise des ondes pulsées et non des ondes continues. La communauté scientifique a alerté, à plusieurs reprises, sur les conséquences mal connues que cette exposition pourrait avoir sur la santé humaine et animale. En septembre 2017, près de 150 scientifiques de réputation internationale ont demandé un moratoire sur l'installation des réseaux 5G dans l'attente d'une évaluation indépendante des risques.

**Des conséquences sur la circulation des données.** L'espionnage industriel, mais également le pillage des données personnelles, sera rendu plus facile par la généralisation des réseaux 5G. En effet, les débits atteints par celle-ci conduiront à une utilisation renforcée de la transmission de données à distance : le phénomène concernera aussi bien des informations personnelles sensibles (coordonnées bancaires) que médicales ou professionnelles. Généraliser la télétransmission des données, c'est augmenter les risques de piratage encourus par tous, particuliers comme professionnels.

**Des conséquences environnementales.** Les ondes de la 5G, très courtes, exigeront l'implantation d'un réseau d'antennes très dense. De quoi aggraver encore l'emprise humaine sur les écosystèmes naturels, sans parler des coûts futurs d'entretien d'un tel réseau, alors même que des solutions alternatives et tout aussi performantes existent déjà, telle que la fibre optique.

C'est pourquoi le Conseil communal est invité à répondre aux questions suivantes :

- Des opérateurs téléphoniques ont-ils pris contact avec la Commune pour déployer des antennes 5G ou adapter les antennes existantes à la 5G ? Remarque : sauf erreur, les opérateurs téléphoniques ne précisent pas le but de leur manœuvre lorsqu'ils informent la Commune d'une future intervention sur antenne-s existante-s.
- Une enquête publique est-elle prévue pour étudier l'impact des rayonnements non-ionisants (RNI) sur la population qui y sera exposée, à commencer par les publics sensibles, comme les jeunes enfants ?
- Quel est l'état du réseau de fibre optique dans la Commune ? Pourrait-il être privilégié par les autorités, en lieu et place de la 5G ?
- Comment la Commune compte-t-elle assurer, à l'avenir, le respect des limites d'émissions de rayonnements électromagnétiques imposées par la Confédération ?

**M. Yanick Bussy (Conseil communal).** Cela a été dit dans l'énoncé de départ sur la question de la 5G et de ses conséquences : on ne sait pas grand-chose, tout et son contraire ont été dits, il est donc difficile de se projeter aujourd'hui.

Toutefois, il est possible de dire, à ce stade, que la Commune a effectivement été contactée par un opérateur téléphonique pour le déploiement d'antennes 5G sur le territoire. Plutôt que le déploiement direct d'antennes 5G, il s'agissait d'emplacements que recherchait cet opérateur, notamment des toits disponibles sur les bâtiments communaux

pour implanter des antennes. Le Conseil communal n'a pas donné suite à cette demande. Il ne peut donc, aujourd'hui, que s'occuper des bâtiments communaux et il appartiendra évidemment aux privés de se déterminer. Espérons que le débat public sera fait d'ici là et que les choses seront plus claires qu'aujourd'hui. Depuis cette demande-là, aucune autre demande ne nous est parvenue.

Aujourd'hui, sur la question d'une étude, la Commune n'a pas la capacité de mener à elle seule une étude qui pourrait porter sur les conséquences du déploiement d'antennes 5G, notamment sur les êtres humains, mais également sur l'environnement dans son entier. Par ailleurs, nous avons été informés que le DETEC, le Département fédéral compétent, a formé un groupe de travail sur cette question et je cite ici les propos tenus par le DETEC sur ce groupe de travail : « Le groupe de travail (...) analysera les besoins de la téléphonie mobile et les risques en matière de rayonnement à court et moyen termes, notamment dans le cadre de l'introduction de la 5G ».

Le Conseil communal se tiendra donc informé des résultats qui émaneront de ce groupe de travail et, si tant est que cela soit possible, prendra note de ses conclusions et sera bien inspiré à ce moment-là de les appliquer. Rappelons quand même que les antennes de téléphonie sont soumises à des règles très strictes, fixées par l'ordonnance sur les rayonnements non ionisants, aussi appelée affectueusement ORNI. Des normes qui sont particulièrement strictes, notamment au vu de ce qui est pratiqué dans les pays autour de nous.

Sur la question de la fibre optique, qui n'est pas exactement la même chose que la 5G – nous ne possédons pas le détail du déploiement de la 5G sur le territoire communal – nous pouvons dire que, sur l'ensemble du territoire communal, les téléopérateurs qui sont propriétaires de fibre optique ont déployé autant que possible dans les grands axes de la fibre optique ce que l'on appelle une technologie HFC – c'est-à-dire hybride fibre coaxial – c'est-à-dire une technologie qui permet d'obtenir des résultats à peu près similaires.

Nous avons été contactés par un opérateur, autre qu'un téléopérateur, qui souhaite modifier son réseau filaire sur le territoire communal en le remplaçant par du réseau fibre optique sur l'entier du territoire communal. Nous avons pris note de la demande et lui avons recommandé de profiter des travaux communaux qui sont réalisés lors des travaux souterrains pour réaliser également ces travaux.

S'agissant de privilégier ou non l'utilisation des réseaux filaires plutôt que la 5G, tel que cela été évoqué, rappelons que les administrations communales sont raccordées en réseau filaire par de la fibre optique, effectivement, et quelle l'utilise. Pour ce qui est des particuliers, la Commune n'a pas vocation à imposer aux particuliers l'utilisation d'une technologie ou d'une autre. Rappelons simplement qu'il existe des téléopérateurs sur le territoire communal et qu'il est donc possible de trouver une alternative à la 5G.

On peut encore dire, sur la question de la surveillance – puisqu'elle est évoquée également – que les normes ORNI sont surveillées. Effectivement, la Confédération a fixé ces normes et a délégué aux Cantons la charge d'en assurer la surveillance. En l'occurrence, pour le Canton de Neuchâtel, c'est le Service de l'énergie et de l'environnement qui se charge de cette surveillance et, jusqu'à maintenant, dans les dossiers qui nous ont concernés sur les antennes de téléphonie, on peut dire que la surveillance a été faite avec beaucoup de précision. Espérons que cela continue à l'avenir.

**Interpellation de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts)** : service client à la baisse à la Poste d'Auvernier

Dans le point 9 de l'ordre du jour, le Conseil communal communiquera sur son rapport d'information relatif aux fermetures d'offices de Poste.

J'en profite donc pour vous relater ma mésaventure postale. La semaine dernière, j'avais besoin de photocopier un document en urgence. N'ayant pas de photocopieuse ni d'imprimante à domicile, je me suis rendue à l'office de Poste de mon village, Auvernier, dans le but d'obtenir une photocopie contre rémunération.

Quelle ne fut pas ma surprise lorsque l'employée de l'office de Poste me répondit que ce service n'était pas disponible. Pourtant, à l'office de Poste de Colombier, contrairement à celui d'Auvernier, il est possible de faire des photocopies.

Afin que la population d'Auvernier et de Bôle ne soit pas forcée par la Poste de se déplacer jusqu'à Colombier, je demande au Conseil communal de faire son possible pour que les services à la personne des offices de Poste d'Auvernier et Bôle soient au moins équivalents à ceux de l'office de Poste de Colombier.

**M. Grégory Jaquet (Conseil communal).** Le Conseil communal ignore si la prestation en photocopies fait partie du service universel imposé à la Poste selon la loi. En revanche, il n'est guère étonné que la Poste fasse son possible pour rendre ce service aussi peu agréable de façon à convaincre la population qu'une fermeture n'est pas grave. Dans ce sens-là, il ne manquera pas d'informer la direction de la Poste de la requête de l'interpellatrice lors de la prochaine rencontre qu'il aura avec les représentants de la direction et qui ne devrait plus trop tarder.

*L'interpellatrice se dit satisfaite de la réponse.*

#### **Interpellation de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts) : Grève des maçons**

Lors du Conseil général du 8 novembre 2018, j'ai déposé une interpellation concernant la grève des maçons.

Le Conseil communal, par la voix de Monsieur Bussy, y avait répondu partiellement, indiquant que la Commune vérifiait bien que les entreprises mandatées par ses soins s'engagent bel et bien à respecter les conditions salariales de la branche, que ce soit dans le cadre de procédures des marchés publics ou dans l'attribution des mandats.

Cependant, le Conseil communal, toujours par la voix de Monsieur Bussy, indiquait qu'il réservait sa décision à une date ultérieure concernant l'indemnité à laquelle la Commune pourrait renoncer ou non, en cas de jours de retard sur la réalisation de travaux.

Je réitère donc ma demande aujourd'hui : à l'instar des Communes de Neuchâtel et de Lausanne, qui ont accepté de faire ce geste, la Commune de Milvignes pourrait-elle s'engager à ne pas demander d'indemnité aux entreprises s'il devait y avoir un jour de retard dans les travaux à cause de la grève.

**M. Yanick Bussy (Conseil communal).** Le seul chantier touché par la grève des maçons 2018 pour la Commune de Milvignes a été le chantier de la RC 174. Un chantier qui est toujours en cours à Auvernier. Toutefois, l'impact de la grève s'est limité à un jour d'arrêt et le retard accumulé dans ce chantier dépasse, et de très loin, le jour de retard, uniquement pour des raisons de terrain et de complexité au niveau souterrain. Partant, la Commune ne serait pas légitimée à demander une quelconque indemnité pour cette journée de grève, considérant le retard considérable accumulé pour d'autres raisons. Si la question venait à se poser pour une nouvelle grève, le Conseil communal, comme il l'a répondu précédemment, analyserait chaque cas pour lui-même et le traiterait de la façon qui est la plus juste possible.

*L'interpellatrice se dit satisfaite de la réponse.*

**Interpellation de M. Daniel Sigg (PS/Les Verts) : jardin du Théâtre de Colombier**

Depuis longtemps, on déplore que le village de Colombier n'a pas vraiment de place de village. Donc, il est difficile de trouver un endroit qui permet des rencontres et des manifestations.

Mais aujourd'hui, on a la chance d'avoir un jardin du théâtre qui est quasiment vierge de construction et de verdure, qui appartient à la Commune et qui doit être transformé.

J'aimerais bien connaître la position du Conseil communal pour exploiter au mieux cet espace, car remettre simplement une nouvelle place de jeux me paraît être vraiment dommage. Osons faire un projet un peu ambitieux qui permettrait de créer ce qui manque à Colombier – et qui d'ailleurs manque aussi à Bôle.

On peut prendre exemple sur la nouvelle place à Boudry, à côté de la salle de spectacle, qui permet de faire un endroit de rencontre digne de ce nom et dont le succès est au rendez-vous.

**M. Yanick Bussy (Conseil communal).** Le Conseil communal remercie l'interpellateur pour cette proposition. Il ne manquera pas d'étudier cette possibilité qui serait offerte d'un espace transgénérationnel lors du réaménagement de la place de jeux. L'idée d'avoir une vision orientée place de village devra être évidemment limitée tenant compte des impacts que cela pourrait avoir sur le voisinage immédiat, mais l'étude sera faite tout de même.

Et dans la mesure du possible, il va de soi que le Conseil communal souhaite construire un projet qui offre à la fois un lieu de rencontres et d'échanges pour la population dans son entier, tel qu'il l'a fait à Auvernier. Mais la place d'Auvernier, n'est pas forcément le modèle définitif qui serait choisi sur l'entier du territoire. Il est évident que des adaptations pourraient être apportées de cas en cas.

*L'interpellateur se dit satisfait de la réponse.*

**Interpellation de M. Daniel Sigg (PS/Les Verts) : Commission du PAL**

On nous a demandé de créer la Commission PAL en urgence en septembre 2018, avec en ligne de mire de multiples séances et beaucoup de disponibilités. Mais depuis lors, seules 2 séances ont eu lieu d'après mes informations. Nous souhaiterions donc avoir quelques explications et connaître davantage le planning prévu.

**Mme Josette Schaer (Conseil communal).** Comme je l'ai dit tout à l'heure dans le cadre de l'étude de circulation, le PAL a démarré. Il doit subir quelques étapes indispensables au niveau des validations et des demandes d'offres dans une pré-étude. L'urgence de la création du PAL, c'était pour lancer les hostilités, c'est-à-dire que nous voulions associer la Commission du PAL dès le début.

Les commissaires sont impatients de travailler et nous avons beaucoup de chance. C'était un peu laborieux d'en recruter, mais nous n'avons que des commissaires très motivés qui ont très envie de travailler et trouvent qu'il n'y a pas assez de séances. Qu'ils se rassurent toutefois : ils vont être terriblement sollicités dès que nous aurons un mandataire. Mais nous n'avons pas en électron libre, tant que nous n'avons pas la pré-étude. C'est vrai que nous avons demandé beaucoup de disponibilité aux futurs commissaires, parce que c'est un travail qui va s'étendre sur plusieurs années et qui, en fonction des thèmes qui seront abordés et de l'avancée des travaux, exigera pas mal de disponibilité. Cela ne traîne pas, mais nous ne pouvons pas aller plus vite que la musique et que les étapes que nous devons respecter.

*L'interpellateur se dit à peu près satisfait de la réponse. Le président rappelle qu'il doit répondre par oui ou par non.*

**Question de M. Daniel Sigg (PS/Les Verts) :** gestion des documents sur ECHO

Effectivement, c'est une question qui tombe peut-être un peu mal, mais qui rejoint un peu la motion précédente.

Le dernier procès-verbal mentionnait à la page 14 qu'un nouveau tableau des investissements serait présenté. Comment faire en sorte que ces nouveaux documents soient disponibles et que l'on puisse faire un suivi ? Les documents (comme le budget) ne sont souvent pas datés, ni ne comportent un numéro de version afin de s'y retrouver.

**M. Grégory Jaquet (Conseil communal).** Encore une bonne idée. Le logiciel ECHO libre que nous utilisons pour la publication des documents ne prévoit pas pour l'instant de dispositif de *versioning*. Ce que demande l'interpellateur est quelque chose qu'il faudrait développer, car cela paraît pertinent et utile.

Une petite distinction peut-être entre et la nécessité absolue de publier des révisions d'arrêtés ou de textes officiels qui doivent être votés et un rapport ou un tableau qui serait corrigé dont une rectification est moins urgente.

Pour faire cela comme il faut, ça nécessite un processus et un peu de travail afin de proposer aux conseillères générales et aux conseillers généraux, non pas de multiples notifications sur les documents qui seraient modifiés, mais quelque chose d'adéquat et d'efficace

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts).** La question n'a pas été bien comprise. Par exemple, concernant le budget, il n'y a aucune mention de date ou de version dans le document même du budget. Il n'est donc pas possible de savoir s'il y a une deuxième version ou une version intermédiaire. J'ai encore vérifié aujourd'hui et c'est seulement indiqué « budget 2019 ».

**M. Grégory Jaquet (Conseil communal).** Je n'ai pas bien compris en quoi la question n'a pas été bien comprise, puisqu'il me semble que la réponse répond à ce que vous venez de demander.

**M. Daniel Sigg (PS/Les Verts).** Non, je ne parlais pas du *versioning* dans ECHO, mais de pouvoir identifier clairement le document, dans le document. Avec un PDF, c'est l'intérieur qui est important, pas le nom.

**M. Grégory Jaquet (Conseil communal).** Très bien, je crois que c'est clair. Ce sera fait.

**Question de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts) :** chemins de randonnée pédestre.

La cohabitation entre les cyclistes (et dans une moindre mesure les cavaliers) et les piétons ne pose généralement pas de problème sur les chemins pour piétons et de randonnée pédestre. En revanche, les cyclistes ne sont pas autorisés à emprunter les sentiers balisés spécifiquement pour les piétons, règle qui n'est malheureusement pas toujours respectée. Je suis persuadée qu'il n'en va pas de la mauvaise volonté des cyclistes, mais bien d'un manque d'information.

Pourtant, dans le but d'informer les cyclistes, il existe des indicateurs d'interdiction. Il appartient aux communes, et non à l'État, de poser ces panneaux. Certaines jouent le jeu, d'autres pas. Qu'en est-il de la Commune de Milvignes ? Fait-elle son devoir de signalisation et, dans le cas contraire, est-il prévu qu'elle le fasse ?

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal).** Est-ce que nous faisons notre devoir ? j'espère que oui, peut-être pas à satisfaction. Je ne sais pas si nous allons devoir

contrôler tous les chemins que peuvent emprunter les piétons ou les cyclistes et vérifier à ces endroits-là si une interdiction est clairement posée à l'encontre des cyclistes.

Mais, en tous les cas, il y a une campagne qui va être menée, durant tout le mois de juin de cette année, conjointement entre la Police de proximité et nos agents de la sécurité publique, campagne qui vise justement à sensibiliser les cyclistes sur leurs droits ou leurs devoirs et sur ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire. Effectivement, il y a de plus en plus de zones mixtes, ce serait le cas le long de la RC 174, où là effectivement cette mixité est recommandée et autorisée.

Pour d'autres endroits, ce ne sera pas le cas et l'information se fera au travers de cette campagne. Je sensibiliserai nos agents de sécurité publique à cette question, en leur disant d'être attentifs et peut-être de relever les endroits où l'ajout de panneaux de signalisation supplémentaires serait judicieux.

**Question de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts) :** grève féministe et des femmes.

A la base, c'est Mme Claude Grimm qui aurait dû la poser, mais comme elle est absente, je m'en charge.

Le 14 juin prochain aura lieu la grève des femmes, 28 ans après la première édition ayant rassemblé plus de 500'000 femmes en Suisse en 1991. Elle est organisée par des femmes de toute la Suisse dans le cadre de collectifs cantonaux.

Cette grève est l'occasion de dénoncer les inégalités, le sexisme et les violences auxquels nous faisons toujours face en tant que femmes, ceci quel que soit notre âge, catégorie socioprofessionnelle, nationalité, etc., et malgré des dispositions constitutionnelles et des années de lutte. Il est important que tout le monde se sente concerné par cette cause et que les employeurs agissant d'ores et déjà en faveur d'une égalité de genre encouragent la mobilisation. Ceci afin qu'un maximum de personnes y participe et que cette grève puisse avoir un réel impact sur les pratiques discriminantes dont les femmes – au même titre que certaines minorités – font encore et toujours les frais.

Pour rappel, la grève est un droit fondamental ancré à tous les échelons de l'ordre juridique suisse, dont la Constitution fédérale, ainsi que dans les conventions internationales (CEDH). Les discriminations liées au sexe, tant en matière de salaires que de conditions de travail et d'évolution professionnelle, concernent très clairement le domaine des relations de travail.

Nous souhaiterions donc que le Conseil communal, qui est constitué d'une majorité de femmes et d'un homme féministe, nous indique s'il est prêt à faire un geste pour encourager ses employées communales à participer à la grève des femmes du 14 juin 2019. Soit :

- Leur permettra-t-il d'y participer durant leurs heures de travail durant tout ou partie de la journée sous la forme d'un congé payé ?
- Où devront-elles y participer durant leurs heures de travail en comptabilisant l'absence comme un congé non-payé ?

**M. Grégory Jaquet (Conseil communal).** Je saisis volontiers l'opportunité de cette interpellation pour faire un discours sur l'égalité, mais ce n'est pas tout à fait le sens de la question. Permettez-moi une précision sur l'interpellation : l'inventaire non exhaustif du Conseil communal qui a été dressé par l'interpellatrice fait peu cas de l'avis politique de notre président. Si c'est moi qui suis désigné comme homme féministe, cela ne doit pas lui plaire en tant que juriste de considérer qu'il manque un élément à la définition, mais je le laisserais éventuellement se justifier après la séance.

La question est plus précise : en tant qu'employeur, comment traitons-nous la grève du 14 juin, une grève qui cherche l'égalité, laquelle est inscrite dans la Constitution ? On devrait donc être féministe si on s'engage à défendre un état de droit, puisqu'être féministe réclame l'égalité, ni plus ni moins, qui est constitutionnelle.

L'employeur ne devrait pas interdire la grève et il ne peut pas interdire la grève, comme vous l'avez rappelé. Il ne devrait pas non plus l'organiser, puisqu'elle est par définition organisée contre lui. Il ne devrait pas en faciliter la participation outre mesure, sinon la grève perdrait étymologiquement de son sens, puisqu'il s'agit normalement d'un rapport de force contre les employées qui réclament une modification des conditions de travail face à un employeur qui offre des conditions de travail jugées inadéquates. C'est donc un sujet très complexe, où il convient de ne pas faire de faux pas pour que la grève garde de son sens.

Maintenant, très concrètement et de manière très pragmatique, le Conseil communal a mis à l'ordre du jour de la séance du 11 avril, donc mercredi prochain, des mesures qui sont proposées pour permettre aux collaboratrices et aux collaborateurs qui le souhaitent, de faire la grève en nous permettant, à nous, de réaliser notre tâche, c'est-à-dire de maintenir les services publics fonctionnels.

Je ne peux donc pas préjuger du débat qu'il y aura au Conseil communal de mercredi prochain, cela n'aurait aucun sens. J'imagine qu'il conviendrait d'informer le Conseil général, quand nous informerons les collaboratrices et les collaborateurs des conditions que nous proposons. Certaines collectivités – la plupart des collectivités dans le canton de Neuchâtel – ont organisé leurs services pour permettre aux collaboratrices et aux collaborateurs de faire la grève en leur demandant d'annoncer s'ils ne travaillaient pas le 14 juin après-midi. Certaines collectivités ont contraint les employés à l'annoncer et la plupart des collectivités, toutes celles que je connais, ont appliqué la norme constitutionnelle, c'est-à-dire considérer qu'une grève n'est pas salariée. Il est donc peu vraisemblable que le Conseil communal choisisse de considérer les heures de grève comme heures de travail, mais ce n'est toutefois pas exclu, dans la mesure où, comme je l'ai dit tout à l'heure, le débat aura lieu mercredi prochain.

**Interpellation de M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)** : accès aux quais des gares d'Auvernier et de Colombier

A tous les niveaux, on s'efforce de favoriser la mobilité douce. L'Etat, lui, recommande en plus d'implanter des habitations « médico-sociales » à proximité des transports publics.

Rejoindre certains quais dans les gares d'Auvernier et de Colombier, lorsqu'on transporte un enfant en bas âge dans une poussette, qu'on est handicapé des membres inférieurs ou, pire encore, qu'on se déplace en fauteuil roulant s'avère mission quasiment impossible. Monter dans les voitures, en raison de la hauteur des quais et de l'inclinaison des voies n'est pas non plus une sinécure.

Je ne vais pas déplorer le temps où des agents se trouvaient encore dans ces gares, mais plutôt inciter le Conseil communal à tout mettre en oeuvre pour que les CFF prennent, dans un délai raisonnable, des mesures susceptibles d'améliorer cette déplorable situation.

Au nom du groupe PS-Les Verts, je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre demande.

**Mme Josette Schaer (Conseil communal)**. L'accessibilité aux transports est une préoccupation qui émane du Conseil fédéral, puisque nous avons maintenant l'obligation de répondre à la LHand.

En ce qui concerne les gares CFF, nous ne sommes malheureusement pas sur notre territoire et ce sont les CFF qui entreprennent les mesures de mise à niveau pour la LHand, soit pour les personnes à mobilité réduite, mais effectivement aussi pour les parents avec une poussette par exemple.

Je dois malheureusement vous dire que nous avons reçu l'information des CFF qu'ils reportaient au-delà de la date butoir du Conseil fédéral – avec raison selon eux, mais enfin dans la légalité la plus totale – la mise aux normes de la gare CFF de Colombier, en raison de la problématique de déclivité. Enfin voilà, ils ont tout un chapelet de raisons, donc malheureusement, il se passera du temps avant qu'ils mettent aux normes cette gare-là.

Il semble qu'il y ait un projet pour Auvernier d'ici 2021 – les CFF ont des projets planifiés sur 4 ans, mais avec eux c'est élastique – un grand projet de remise aux normes LHand qui devrait intégrer la fameuse passerelle qui inquiète beaucoup de monde. Nous n'en savons pas plus, ils sont très secrets sur leur manière de faire. Nous-mêmes n'avons malheureusement pas de mesures à mettre en œuvre et nous savons très bien qu'on n'impose pas aux CFF quelque chose qui va contre leur planification.

*L'interpellateur se dit satisfait de la réponse.*

**Interpellation de M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts) :** extension de la zone 20 km/h à Colombier

La construction du giratoire de « Notre-Dame - Sombacour », à Colombier, exacerbe encore le phénomène. Des conducteurs-trices pressé-e-s s'engagent dans la rue du Verger, à une vitesse inadaptée, parce que souvent sans obstacle. Or, cette rue est dépourvue de trottoir. Elle est traversée par de nombreux enfants qui rejoignent, accompagnés ou non, par la rue Morel (trottoir barré par une entrée d'immeuble) et celle de la Poste (sans trottoir), l'un des collèges de la localité.

Que le « 20 km/h » ait été instauré dans la rue du Château est sans doute une bonne chose. Les terrasses peuvent y fleurir. Mais les rues citées plus haut, trop souvent utilisées comme axe de transit, s'avèrent nettement plus dangereuses.

Aussi, au nom du groupe PS/Les Verts et de la sécurité, je vous prie d'étudier l'extension de la zone « 20 km/h » à ces rues, voire à l'ensemble des rues du centre de la localité.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal).** Je vois deux aspects dans cette question. Le premier aspect est lié aux travaux du giratoire de Notre-Dame qui vient de débiter. On a déjà fait plusieurs modifications au niveau des sens de circulation. Pour rappel, c'est un chantier qui est géré par le Canton. Il y a des séances de chantier hebdomadaires, qui vont débiter lundi 8 avril, et je vais soumettre cette problématique parce que je suis aussi très sensible à cette déviation de trafic dans la rue qui a été citée, laquelle n'était déjà pas très sécurisée, mais qui est d'autant plus dangereuse avec les travaux.

Nous allons donc essayer d'insister, soit pour que soient installés des modérateurs ou au moins faire quelque chose pendant la durée des travaux. Il y aura une information dans le prochain Milvignes Infos sur les travaux et la durée de la construction du giratoire. La mise en place a débuté la semaine dernière et cela va durer jusqu'à mi-août, disons fin août pour être plus sûr.

C'est vrai que cela engendre déjà maintenant des embouteillages assez conséquents, parce que c'est une route très fréquentée. Mais au fur et à mesure, c'est le cas pour la RC174, nous essayons chaque fois de trouver des solutions aux problèmes précis rencontrés à un moment donné du chantier. Voilà pour le premier aspect de l'interpellation.

Le deuxième aspect concerne la demande d'extension en zone 20 et je crois qu'elle va exactement dans le sens de la demande de crédit que vous venez d'accepter ce soir sur l'étude des circulations. C'est un élément que nous pourrions intégrer dans cette étude-là.

*L'interpellateur se dit satisfait de la réponse.*

**Interpellation de M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)** : déplacement du marché au centre de Colombier

Qu'on trouve, à Colombier, un marché hebdomadaire répond bien à un besoin et au critère de proximité qui a le vent en poupe! Mais l'emplacement qui lui a été dévolu n'est assurément pas le meilleur possible.

Aussi, au nom du groupe PS/Les Verts, je vous prie d'étudier le déplacement, plus au centre de la localité, de ce marché, par exemple devant le bâtiment communal ou sur le parc dévolu au théâtre, même si quelqu'un y a installé un dispositif interdisant l'accès à une place.

**M. Yanick Bussy (Conseil communal)**. C'est avec une certaine surprise que le Conseil communal entend que le choix de l'emplacement n'est pas le meilleur possible. En effet, le rapatriement du marché sur la rue Haute n'est tout simplement pas à l'ordre du jour au Conseil communal pour aujourd'hui. Au-delà du fait de tenir compte des quelques investissements qui ont déjà été réalisés du côté de la place du Temple pour permettre à ce marché de se pérenniser, il s'agit de tenir compte du fait que celui-ci doit avoir des possibilités d'extension.

En l'espèce, vous aurez sans doute constaté qu'avec l'arrivée du printemps, un nouveau stand est venu s'implanter et il pourrait y en arriver encore d'autres. Il faudrait donc, dans ce cas-là, permettre un certain développement à ce marché. Si ce marché était rapatrié sur la rue Haute, moins il aurait de place pour se développer, malheureusement. Donc, aujourd'hui, l'étude d'un déplacement n'est pas à l'ordre du jour.

En outre, il s'agit quand même de préciser que la mise en œuvre de ce marché, les emplacements qui lui sont dévolus, ont été choisis de concert avec les commerçants de Colombier, qui ont apporté leur soutien à cette initiative et ont souhaité que ce marché se développe à cet endroit-là. Enfin, il s'agit encore de prendre en compte que la rue du Château est une rue à 20 km/h – devrait permettre de faciliter le trajet piétonnier – l'implantation d'un marché prend donc tout son sens à cet endroit-là, plutôt qu'à la rue Haute. Mais vu la demande qui est faite, le Conseil communal va étudier la possibilité de le déplacer malgré tout.

**M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)**. La réponse ne m'étonne nullement, parce que les commerçants ne veulent pas d'autres commerçants devant leurs portes. Mais animer le centre, c'est aussi un projet qu'il faut poursuivre et à côté du temple, on n'est pas au centre.

**Question de M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)** : Colombier, commune de Miltross

Je ne m'adresse pas ici exclusivement au Conseil communal, mais aussi à vous, chères et chers collègues.

De nombreux citoyens l'ignorent, mais on ne saurait les blâmer de méconnaître tous les détails du cadastre. A Colombier, des rues et des trottoirs n'appartiennent pas au patrimoine communal, mais à celui de l'Etat ou de la Confédération, dont l'entretien peut laisser sérieusement à désirer. Si, par exemple, vous vous rendez à la gare du tram ou à

Cescole, vous en aurez un petit échantillon : cheminement piétonnier constitué de dalles de hauteurs différentes, voire brisées, trottoirs et place comportant des trous.

Je sais que la Conseillère communale, responsable du dicastère des TP, intervient régulièrement auprès des instances concernées. Comme c'est l'image de la Commune qui est en jeu et que je ne voudrais pas que l'appellation change en « Colombier, commune de Miltrous », je me demande comment on peut appuyer Marlène Lanthemann dans ses démarches.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal).** Je remercie M. Künzi de ses préoccupations, que je partage évidemment. Il l'a souligné, effectivement, certaines parcelles n'appartiennent pas au DP communal et parfois à notre grande surprise. On le constate lorsque l'on va regarder sur le cadastre.

Nous entendons les récriminations et elles ne viennent pas seulement de M. Künzi : je suis régulièrement interpellée par rapport à l'état de nos trottoirs ou des accès à une gare de tram.

Je me suis posé la question de savoir s'il y a des petits trous de première classe ou des petits trous de seconde classe, comme le chante Gainsbourg, ou tout simplement des trous qui mettent en danger, notamment, les piétons et les personnes âgées plus vulnérables. A chaque fois que nous sommes interpellés, nous vérifions sur le cadastre le nom du propriétaire, parce que c'est parfois effectivement le Canton ou la Confédération, mais c'est aussi parfois des privés qui ignorent certaines fois que le trottoir qui est devant chez eux leur appartient.

Si nous ne sommes pas chez nous, nous avisons le Service cantonal ou le propriétaire privé concerné. Il est vrai que plusieurs parcelles incriminées sont sur le territoire ou appartiennent au SSCM, le Service de la sécurité civile et militaire, qui est un véritable interlocuteur du Conseil communal. Il faut dire, à sa décharge, que ce service a souffert pendant plusieurs mois de l'absence d'un chef, ce qui a provoqué un certain flottement au niveau de la gestion des dossiers. Le nouveau chef de service, qui est actif depuis l'année dernière, est vraiment à l'écoute de nos revendications.

Rendez-vous est d'ailleurs pris avec lui pour clarifier une convention avec la Commune – qui a été établie entre la Commune de Colombier à l'époque et le SSCM – qui doit régler plusieurs endroits sur le territoire communal, notamment dans le secteur de la gare du tram, pour savoir qui fait quoi. On parle d'entretien, mais jusqu'où va l'entretien ? Est-ce que c'est refaire une surface complète ou juste reboucher des trous ? C'est donc une convention qui doit être clarifiée. Ils sont toutefois déjà intervenus, à ma demande, en urgence et ponctuellement à certains endroits, en attendant de clarifier la situation. C'est gentil de la part de Jean-François Künzi, mais je crois que là, en état, vous ne pouvez pour l'instant rien faire de plus pour nous. Mais nous continuons d'insister et d'aller de l'avant dans ce dossier.

**Question de M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts) :** avenir du Château de Colombier

L'Etat qui les possède a longtemps tergiversé quant à l'avenir des châteaux de Boudry, de Colombier et de Valangin. Pour celui de Boudry, une structure incluant tous les partenaires concernés a été, récemment, instaurée. Il a retrouvé une vie, temporairement interrompue. Mais qu'en est-il du Château de Colombier ? Je fais partie de la « Commission temporaire du Château » qui a tenu une seule réunion, peu après sa constitution, et a effectué une visite du musée militaire. A ce jour, j'ignore presque tout de l'avenir de ce monument historique. Pourquoi les commissaires et, finalement, tout le Conseil général ne sont-ils pas dûment renseignés ?

**M. Yanick Bussy (Conseil communal).** En effet, la Commission temporaire a été peu réunie pour la simple et bonne raison que notre partenaire dans ce dossier, à savoir l'Etat de Neuchâtel, a mis fort peu de bonne volonté pour nous délivrer des documents qui nous auraient permis de travailler.

Il s'agit quand même à ce stade de rappeler un certain nombre d'éléments, puisqu'aujourd'hui nous sommes en possession de ces documents tant attendus et que l'Etat nous a demandé de fournir un certain travail concernant ces châteaux. Nous pouvons donc informer le Conseil général de certains éléments liés à ce dossier châteaux, mais l'avenir n'est de loin pas tout tracé.

Le Château de Colombier, ainsi que le musée qu'il abrite, sont deux institutions cantonales – il est bon de le rappeler – et l'Etat, prenant conscience de sa responsabilité vis-à-vis de ces institutions, a mandaté une énième étude sur l'avenir de ce site. Il a donc mandaté deux personnes connues dans la région, Mmes Laurence Vaucher et Françoise Bonnet-Borel, pour effectuer une étude qui devait porter sur trois des quatre châteaux cantonaux, à savoir Boudry, Colombier et Valangin. Cette étude a été réalisée sur un temps relativement long, puis l'Etat a maintenu le secret sur le résultat de celle-ci pendant près d'une année, avant d'enfin le dévoiler aux partenaires concernés. Ceux-ci ont été réunis lors d'une séance où leur a été présenté l'entier des conclusions de Mmes Vaucher et Bonnet-Borel. A l'issue de cette séance, l'Etat a prié les partenaires de se réunir très rapidement en différents groupes de travail pour définir les grandes lignes du projet pour l'avenir de ces institutions.

Après quelques séances très rapprochées en début d'année, chaque groupe de travail a dû rendre un rapport à l'Etat de Neuchâtel pour définir des lignes en fonction des différentes thématiques traitées dans les groupes de travail. Ces rapports ont été remis au Département de la culture et le Conseiller d'Etat en charge en a pris connaissance et convoqué un comité de pilotage. Je vous fais part de tous les étages du mille-feuilles parce que, en fin de compte, c'est assez compliqué. Donc, un comité de pilotage a été mis en place par le Département de la culture pour nommer, durant l'année 2019, un chef de projet, afin de définir précisément les contours du projet et d'en réaliser la mise en œuvre si celui-ci rencontre l'adhésion de toutes les parties. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Pour le Château de Boudry, s'il a effectivement retrouvé un nouveau souffle avec l'engagement de deux personnes en son sein – deux personnes qui viennent en fin de compte remplacer des personnes qui sont parties à la retraite – ce nouveau souffle n'est que provisoire, puisque la solution ne permettra pas de durer. En effet, le conservateur du musée – puisque c'est de cela qu'il s'agit – arrive à un âge proche de la retraite et il s'agira de savoir si l'on remplace cette personne ou non. Si on la remplace, il s'agira de savoir par qui, et si on ne la remplace pas, est-ce que ce musée va finir comme celui de Colombier ?

L'idée esquissée par les groupes de travail, qui a été précisée par le comité de pilotage et qu'il reviendra au chef de projet de rendre possible, c'est une gouvernance transversale entre les différentes institutions, c'est-à-dire les trois châteaux cantonaux.

Il faut aussi préciser, pour le site de Colombier, qu'au-delà de la gouvernance, il va falloir repenser l'identité de cette institution muséale. Cette identité n'est aujourd'hui pas encore trouvée. Elle va nécessiter probablement une étude et il s'agira de savoir si elle peut être mise en œuvre, à quel coût et qui finance, puisqu'aujourd'hui l'Etat de Neuchâtel souhaite trouver des partenaires pour le financement des changements de gouvernance et de mise en œuvre dans ces institutions.

Le site de Colombier ne devrait pas être laissé en retard par rapport aux autres, puisque l'objectif est d'avancer de façon simultanée sur les trois châteaux, sur la question de la gouvernance. Cependant, il faut quand même relever qu'avec le défi que représente l'institution muséale de Colombier, il se pourrait fort bien que ce château mette un peu de temps à voir revenir un musée adapté dans ses murs. Un échelonnement de la mise en œuvre risque fort bien de simplement se concrétiser pour l'avenir.

## 9. Communications du Conseil communal

Le président, **M. Philippe Egli**, rappelle que le Conseil communal a fourni trois rapports fort complets, mais lui laisse néanmoins la parole s'il souhaite encore ajouter quelque chose.

**M. Grégory Jaquet (Conseil communal)** remercie pour cette épithète agréable.

## 10. Divers

**M. Daniel Bena (la Grappe)**. Vous avez certainement reçu un flyer vous informant que notre traditionnel Eco-Débarras, organisé par La Grappe depuis quelques années, aura lieu ce samedi à la halle 50, à Planeyse. Pour votre information, vous avez la possibilité d'amener vos objets de 09h00 à 12h00, il y aura une petite restauration sur place et vous pourrez participer à cet Eco-Débarras jusqu'à 15h00. Vous êtes toutes et tous chaleureusement invités.

**M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)**. D'abord vous dire de ne pas manquer de vous servir du numéro du Vignolant qui est sur la table du Conseil communal. Vous y trouverez un article intéressant sur l'utilisation de la géothermie pour cultiver la vigne. Et puis, juste une petite remarque que j'aimerais partager avec vous : peut-être que vous vous interrogez aussi comme moi sur la signification, en démocratie, d'une réunion à huis clos entre le Conseil d'Etat et les Autorités communales de La Chaux-de-Fonds.

**M. Philippe Donner (PLR/Vert'libéral)**. J'aimerais d'abord remercier l'Autorité communale pour son investissement dans les groupes de travail précédemment cités, car la difficulté, c'était aussi de réunir du monde autour de la table. Cela a été dit, le rapport du Gouvernement a été déposé le 18 janvier de l'année passée et c'est seulement le 10 novembre que la séance s'est déroulée au Château de Colombier.

J'aimerais donc dire merci au Conseil communal pour son engagement et son travail, puisque le groupe 2, auquel participait Yanick Bussy, regroupait les communes intéressées à ce développement des trois châteaux. Comme dit, Boudry a trouvé une solution, mais il faut aussi dire que la Commune de Boudry, initialement hors circuit, a été quasiment obligée de mettre CHF 20'000.- dans la participation pour la société actuelle d'exploitation. Ce n'est pas tout simple de trouver des gens qui mettent la main au porte-monnaie et dans ce contexte, même les Vignolants ont aussi dû décider d'apporter une manne financière dans cet élément.

Puisqu'on parle de châteaux, j'aimerais simplement vous dire que le 24 août, vous risquez d'avoir beaucoup de monde à Colombier, puisqu'il y aura la journée des portes ouvertes du Château et que l'on attend entre 8'000 et 10'000 visiteurs. Alors, à bon entendeur, vous pourrez peut-être aller redécouvrir le Château de Colombier.

La séance est levée à 21h45.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : La secrétaire :

Ph. Egli

R. Kurowiak